

Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2017 à 18 heures 30

Conseillers présents : Marc ROUSTAN, Martine LAUBEPIN, Jean-Marc CHARPENEL, Jean-Pierre PASCALIN, Olivier MATHEY, Didier BOUCHARD
Alain GOUJON.

Absents excusés : Sabine DESGRANGES, David VERDU.

Absent : Carole CHEYRON, Robert CHEVALIER.

1- Point sur les travaux de voirie

La société Colas a terminé les travaux de voirie sur le chemin de la Carde et sur le chemin de la route des pierres plantées jusqu'au pont de Grignan.

Les travaux pour le trottoir au bord de la départementale et pour la traverse de Margerie sont décalés d'une semaine et commenceront donc le 20 novembre 2017, la première réunion de chantier se déroulera le vendredi 24 novembre à 16h30.

La durée estimative des travaux est de 3 semaines sur Colonzelle et 1 semaine sur Margerie.

2- Point sur les difficultés d'approvisionnement en eau potable

Malgré les précipitations de ces 15 derniers jours, nous rencontrons toujours des difficultés sur le captage de la petite tuilière qui alimente notre réseau d'eau potable. En effet, notre unique ressource d'approvisionnement en eau potable est située sur la commune de Grignan, nous prélevons sur la nappe alluviale du lez. Le niveau d'eau est actuellement au niveau de la pompe 1, la pompe 2 est à l'arrêt car elle n'est plus suffisamment immergée.

En date du 20 octobre, nous avons rencontré M. Gaillard du service gestion de l'eau au Conseil Départemental afin de leur confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le but d'étudier un projet d'un 2^{ème} forage.

La mission consisterait en la rédaction du cahier des charges, la constitution du dossier de marché, la demande de subventions et le suivi du marché. Le coût serait d'environ 5 000€ et serait subventionné à hauteur de 80% (50% agence de l'eau et 30% le Département)

3- Participation financière au centre médico-scolaire

La convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement et de gestion du Centre Médico-Social Scolaire (CMSS) situé dans les locaux du lycée JAUME, avenue Henri Becquerel BP 143 26700 PIERRELATTE, pour assurer l'accueil du médecin scolaire et de ses services.

Les communes participent aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Social Scolaire (CMSS) en versant au budget de l'établissement, une redevance annuelle au prorata du nombre d'élèves de leur commune accueillis.

Le coût est fixé par élève, ce versement s'effectue sur la base d'une liste des élèves accueillis fournie par l'établissement vers le mois de novembre de la nouvelle année scolaire.

Cette participation relève des dépenses non médicales (frais postaux, frais téléphoniques, frais informatiques, fournitures, reprographie, entretien et chauffage ...).

Le Conseil Municipal décide :

- de participer aux dépenses du CMSS au prorata du nombre d'élèves de Colonzelle accueillis.

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec la CMSS.

4- Questions diverses :

➤ **Subvention pour l'« Amicale du personnel communal du Canton de Grignan »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Amicale du personnel communal du Canton de Grignan » sollicite la Commune afin d'obtenir une subvention de 124 €. Le montant est calculé en fonction du nombre d'agents employés par la collectivité.

Le Conseil municipal décide :

- d'accorder à l'association « Amicale du personnel communal du Canton de Grignan » une subvention d'un montant de 124 €.

➤ **Renforcement du réseau basse tension à partir du poste de Margerie :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le SDED souhaite renforcer le réseau à basse tension au niveau du hameau de Margerie. Les travaux consistent au remplacement de poteaux et de câbles entre le point d'apport volontaire et les alimentations électriques de M. Berville et M. Misbach. Le coût prévisionnel d'un montant de 30 569,79€ est entièrement pris à la charge du SDED.

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la proposition de travaux
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

➤ **Chiens errants sur le parcours de santé :**

En date du 7 novembre nous avons demandé à la Préfecture de la Drôme de prendre un arrêté d'abattage pour les 3 chiens errants rodant sur le parcours de santé, car le propriétaire de ces animaux n'a pas pu être identifié et les chiens constituaient un danger pour la population.

En parallèle, nous avons interdit aux promeneurs l'accès au parcours de santé. La Préfecture par la suite a ordonné qu'un abattage soit réalisé par un lieutenant de louveterie du secteur.

La semaine dernière 2 chiens ont été enfermés par les frères LONG dans un poulailler. Le lieutenant de louveterie et la préfecture n'ont pas voulu les abattre car la réglementation interdit l'abattage à partir du moment où les animaux sont capturés. Mais au vu de la dangerosité des chiens nous avons contacté un vétérinaire afin de les endormir à distance pour ensuite les emporter à la fourrière de Grillon.

Actuellement il ne reste plus qu'un chien adulte et 1 ou 2 chiots à capturer ou à abattre.